

Commission de Gestion des Compétitions Foot en herbe

PV du 21/06/2022

Membres présents : Onofrio Pavone – Gaëtan Lopat – Freddy Ferreira – Pascal Lesaint – Mohamed Oussai - Quentin Meens - Olivier Lebegue - Luc Bontemps - Etienne Emaille

Secrétaire de séance : Gaëtan Lopat **Secrétaire administrative** : Christine Monneuse

POINT CHALLENGE DES 100 ANS :

Onofrio Pavone tient à remercier l'ensemble des membres de la commission des compétitions pour leur investissement dans la mise en place du challenge des 100 ans. Des dirigeants de clubs de Pont Flers, Onnaing et Beaufort/Limont ont porté également main forte, la commission les remercie chaleureusement.

Un bilan très positif et des axes d'amélioration qui seront développés lors des prochaines éditions.

Également, des remerciements envers la ville et le club d'Orchies pour sa bonne organisation. Toutes les félicitations de la commission pour les clubs participants et également les vainqueurs de ce challenge.

TABLEAU MONTEES DESCENTES SENIORS ET JEUNES :

Le tableau des montées et descentes a été réalisé en respect des règlements.

Ce tableau complet sera publié ce jeudi 23 juin sur le site du district après la réunion des statuts de l'arbitrage qui se déroulera ce mercredi 22 juin.

En championnat U13Pré Ligue, il est important de rappeler que pour accéder en U14Ligue, les clubs doivent avoir formé leurs éducateurs aux modules correspondants ainsi qu'avoir réalisé leurs actions PEF.

Le VAFC, club potentiellement accédant est en infraction au niveau des actions PEF qui ont été envoyées tardivement (plus de 20 jours de retards), la commission vote à l'unanimité l'interdiction d'accèsion en respect du règlement.

Le VAFC peut faire appel dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du PV.

Etienne Emaille dirigeant du VAFC et membre de la commission n'a pas pris part au vote.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel du District Escaut dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle ou déclarée du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

COUPE DE FRANCE 2022/2023:

La Ligue a prolongé les inscriptions jusqu'au 30 juin 2022. Le tirage au sort pour les 1er et 2ème tour, s'effectuera le lundi 11 juillet prochain à 18h00 au Musée de Valenciennes.

TIRAGE GROUPES D1/D2 :

Les engagements ayant lieu jusqu'au 15 juillet, la commission se réunira le mardi 19 juillet prochain à 19h00 pour réaliser le tirage au sort des groupes D1/D2 pour la saison 2022/2023.

L'élaboration des autres groupes Seniors (D3 à D7) s'effectuera également le mardi 19 juillet.

La calendrier général est en cours de finalisation et sera publié 3 semaines avant le début de saison sur le site du District Escaut.

Fin de séance 20h30.

Le Président des compétitions
Onofrio Pavone

Le secrétaire de séance
Gaëtan Lopat

